Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024

FOURRIERE AUTOMOBILE

MC AUTO 30 MDA
ZAC DU TEC, lieu dit Candelon
Route de Poulx
30320 MARGUERITTES
TEL : 04.66.67.22.15



Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

SOMMAIRE

1.PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

1-1 IMPLANTATION **03**

1-2 EFFECTIF **04-05**

1-3 MOYENS TECHNIQUES **06-07-08-09**

1-4 COMPETENCE TERRITORIALE **10**

1-5 TARIFICATION **11**

2.ANALYSE QUANTITATIVE ET FINANCIERE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

2-1 ANALYSE DES VOLUMES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE **12**

2-2 ANALYSE DES VOLUMES PAR MOIS **12**

2-3 ANALYSE DES COUTS ET RECETTES **13**

3. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3-1 ORGANISATION TERRITORIALE ET PRATIQUE **14**

3-2 ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LE SERVICE **14**

3-3 LE SI FOURRIERE (SIF) **15**

3-4 CHARTE DE LAICITE DANS LES SERVICES PUBLICS **16**

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

- 1-1 IMPLANTATION

Route de Poulx, ZAC du Tec, lieu-dit Candelon
30320 MARGUERITTES

La délégation de fourrière automobile se situe à moins d'1 km de la Police municipale de Marguerittes et 1,3 km de la place du marché.
La ligne de Bus n° 20 dessert la Zone du Tec et se situe a moins 600 mètres de notre dépôt



3

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

1-2 EFFECTIF :

L'effectif 2024 est de 6 personnes :

Pour la partie OPERATIONNELLE : L'entreprise MC AUTO 30 MDA met à disposition une équipe de 4 Dépanneurs-Remorqueurs dont le gérant Monsieur David MANGINI

Pour la partie ADMINISTRATIVE : Madame Nadia LOPEZ, assistante de direction, en CDI, à temps complet.

Pour la partie ENCADREMENT : Monsieur Nicolas CORONEL, responsable de site, assure au quotidien les besoins de l'entreprise, épaulé par Monsieur David MANGINI, le gérant.

LE PERSONNEL OPERATIONNEL

Nom – Prénom	Fonction	Missions
HIRTZIG Lucas LEITE DOS SANTOS Rui SIBAU Camille MANGINI David	Dépanneur Remorqueur	- Enlèvement des véhicules selon la demande du Dispatcheur - Restitution sur place après autorisation des autorités compétentes, - Encaissement des frais en fonction du type d'intervention

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Nom – Prénom	Fonction	Missions
LOPEZ Nadia	Responsable admin.	**Assure la totalité de la gestion et l'exploitation du service** : - Enregistrement des données, - Accueil physique et téléphonique du public, - Restitution des véhicules après paiement par le contrevenant des frais de fourrière et obtention d'une main levée, - Réalisation et fourniture des listes des véhicules en parc à l'autorité compétente, - Tenue des différents tableaux de bord - Gestion administrative des véhicules mis en destruction

L'ENCADREMENT

Nom – Prénom	Fonction	Missions
CORONEL Nicolas	Responsable de site	- Interlocuteur Principal - Organisation des déplaquages - Organisation des destructions - Restitution des véhicules
MANGINI David	Gérant	- Remplacement MR CORONEL en cas d'absence de ce dernier

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

1-3 MOYENS TECHNIQUES

Nous entreprise dispose d'un site de 5 700 m2, entièrement clôturé et sécurisé par un système d'alarme et de vidéosurveillance.
Une zone spécifique est aménagée pour la mise en fourrière des véhicules, avec une capacitée d'accueil de 50 véhicules maximums.
Nous avons également mis en place une dalle de 50 m2 dédiée au véhicule hors d'usage, elle aussi placée sous surveillance vidéo.

La flotte utilisée pour l'activité de fourrière automobile se compose des 4 véhicules suivants :

MAN TGL 12 TONNES



Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

ISUZU P75



Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

TOYOTA LAND CRUISER 4X4



Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

MAN 14 T PORTES 3 VEHICULES



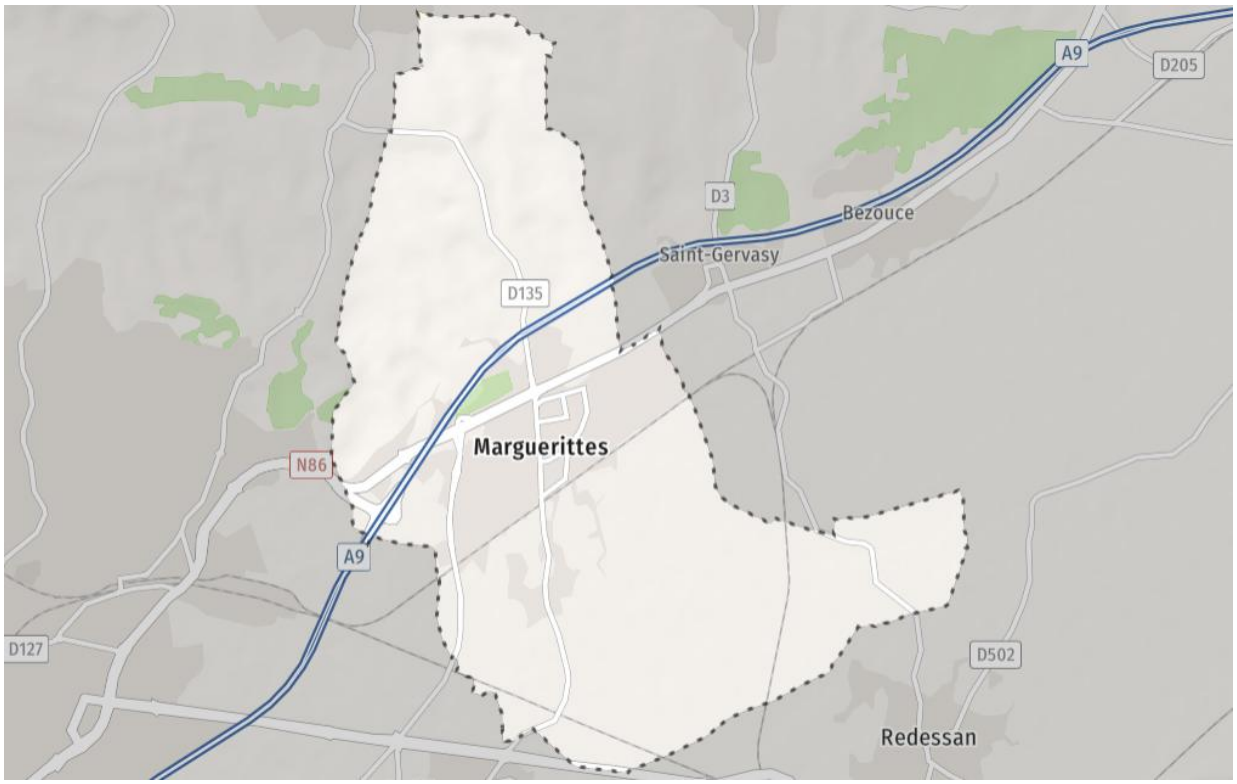
989

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

1-4 COMPETENCE TERRITORIALE

La délégation du service public de la fourrière est au service de la commune de Marguerittes :



Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

1-5 TARIFICATION

Grille tarifaire selon le contrat en cours de validité, à savoir 04/05/2024 au 04/05/2028

TARIFS MISE EN FOURRIERE 2025	Prix Unitaire TTC en €
Véhicules terrestres à moteur 2 roues	**45,70**
Véhicules légers (VL, moto, remorques)	**127,65**
Véhicules Utilitaires > 3,5 T, caravanes, camping-car et < 5,0 T	**122,00**

FRAIS DE GARDIENNAGE / JOUR	Prix Unitaire TTC en €
Gardiennage 2 roues	**3,00**
Gardiennage véhicule <3.5 T	**6,75**
Gardiennage véhicule >3.5 T et <5,0 T	**6,75**

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

2.ANALYSE QUANTITATIVE ET FINANCIERE DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 :

2.1 ANALYSE DES VOLUMES

VILLE	VEHICULES MISE EN FOURRIERE EN 2024	ENLEVEMENTS JOUR DE MARCHE	ENLEVEMENTS FERIA ET FETES VOTIVES	ENLEVEMENTS DIVERS
Marguerittes	97 *dont 74 depuis nouvelle concession	37 *dont 26 depuis la nouvelle concession	6 *dont 6 depuis la nouvelle concession	54 *dont 42 depuis la nouvelle concession

VEHICULES RESTITUES CLIENT	VEHICULES MIS EN DESTRUCTION
84 *dont 65 depuis la nouvelle concession	13 *dont 9 depuis la nouvelle concession

*Nouvelle concession effective au 04 mai 2024

2.2 ANALYSE DES VOLUMES PAR MOIS ET PAR CATEGORIE

	ENLEVEMENTS VP	ENLEVEMENTS VU	ENLEVEMENTS 2 ROUES	TOTAL
JANVIER	6	0	0	6
FEVRIER	8	0	0	8
MARS	7	0	0	7
AVRIL	2	0	0	2
MAI	14	0	0	14
JUIN	10	0	0	10
JUILLET	11	2	0	13
AOUT	13	0	1	14
SEPTEMBRE	2	0	0	2
OCTOBRE	11	1	1	13
NOVEMBRE	3	0	0	3
DECEMBRE	4	0	1	5
TOTAL	91	3	3	97

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

2-3 ANALYSE DES COUTS DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES POUR 2024 :

LIBELLE DES FRAIS	Total	LIBELLE DES RECETTES	Total
Fonctionnement administratif et technique du site MC AUTO 30 MDA		**Enlèvements + gardiennage VH restitués clients**	**13 507.70 € TTC**
		Véhicules facturés à la mairie de Marguerittes	**2 422,78 € TTC**
		Vente d'épaves suite destruction	**1 872.00 € TTC**
DEPENSES TOTALES Pour un total de 4 717 Missions Dont 97 missions « fourrière » Coût total concession 97 X 87,97	**414 973.07 € TTC** **Divisé par 4717** **= 87,97 € /mission** **= 8 533,47 €** **Soit 2,06 % de nos dépenses annuelles**	**RECETTES TOTALES CONCESSION** **-** **DEPENSES TOTALES CONCESSION**	**17 802.48 € TTC** **-** **8 533,47 € TTC**
		RESULTAT CONCESSION	**+ 9 269,01 € TTC**
Location du Parc	**32 400.00 € TTC**		
Entretien immobilier	**579.16€ TTC**		
Assurance	**24 200.00€ TTC**		
Frais de carburant	**48 000.00€ TTC**	**Dont frais carburant activité fourrière**	**120.00 € TTC**
Frais téléphonie	**4 239,89€ TTC**	**Mode de calcul** : 97 missions X 3 (kms AR moyens parcourus/mission)= 291 KM Conso moyenne camion 25 litres / 100 km, Prix du carburant 1,60 €/ litre de gazoil **Soit 75 litres consommés X 1,60 = 120 € TTC**	
Fournitures administratives	**799.00€ TTC**		
Achat de petit équipement	**2 134.50€ TTC**		
FRAIS PERSONNELS + CHARGES			
Rémunération personnel	**206 157.00€ TTC**		
Charges sociales	**63 387.00€ TTC**		
Cotisation Prévoyance	**12 004.46€ TTC**		
Formation continue	**1 520.00€ TTC**		
Taxe d'apprentissage	**1 486.00€ TTC**		
Honoraire comptable	**13 966.06€ TTC**		
CHARGES FISCALES			
Taxe professionnelle	**1 650.00€ TTC**		
CFE	**2 450.00€ TTC**		

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

3 ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

3-1 ORGANISATION TERRITORIALE ET PRATIQUE

Lieu de Restitution : Route de Poulx, ZAC Du Tec lieu dit Candelon 30320 MARGUERITTES
Heure d'ouverture du bureau : Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h
Affichage et signalétique : Panneau avec heures et jours d'ouverture + Tarifs



Procédure de Restitution en dehors des d'heures d'ouvertures :

Les autorités compétentes appellent sur le numéro de téléphone d'astreinte. Le chauffeur d'astreinte procède alors à la restitution du véhicule.

3-2 Eléments permettant d'apprécier la qualité du service rendu.

Restitution des véhicules auprès du public

Les usagers doivent être munis :

. De la main levée délivrée par l'autorité compétente,
. CB ou espèces, pour régler les frais de mise en fourrière et des frais de gardiennage

Durant les heures d'ouverture du bureau, l'usager se présent spontanément.
Pour les restitutions H24, l'usager appelle sur le numéro d'astreinte et les chauffeurs d'astreinte qui sont sur place font la restitution.

Conformément au cahier des charges, l'enlèvement est réalisé dans les 10 minutes suivant l'appel de l'autorité compétente.

Documents administratifs :

Le secrétariat conserve la totalité des CERFA de destruction et les tiens à disposition de la police municipale, de la gendarmerie et de la mairie de Marguerittes sur simple demande.

Moyens de communication :

Accueil Physique : permanence tous les jours, matin et après-midi
Téléphone : ligne fixe à la disposition du public et des autorités compétentes exclusivement
Adresse mail : mda80@orange.fr

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

3-3 Le SI Fourrière (SIF)

Les gardiens de fourrières, les autorités de fourrière (État et collectivités territoriales) et les agents prescrivant les mises en fourrière (gendarmes et policiers nationaux, agents de police municipale) sont les principaux utilisateurs du SI Fourrière.
Le SI Fourrière permet :
– d'assurer un suivi et un contrôle de l'ensemble de la procédure de mise en fourrière via la mise en place de tableau de bord numérique ;
– d'automatiser et de centraliser les procédures (classement automatisé des véhicules, constat d'abandon, mainlevée, bon d'enlèvement pour destruction…)

<u>La Procédure</u> :

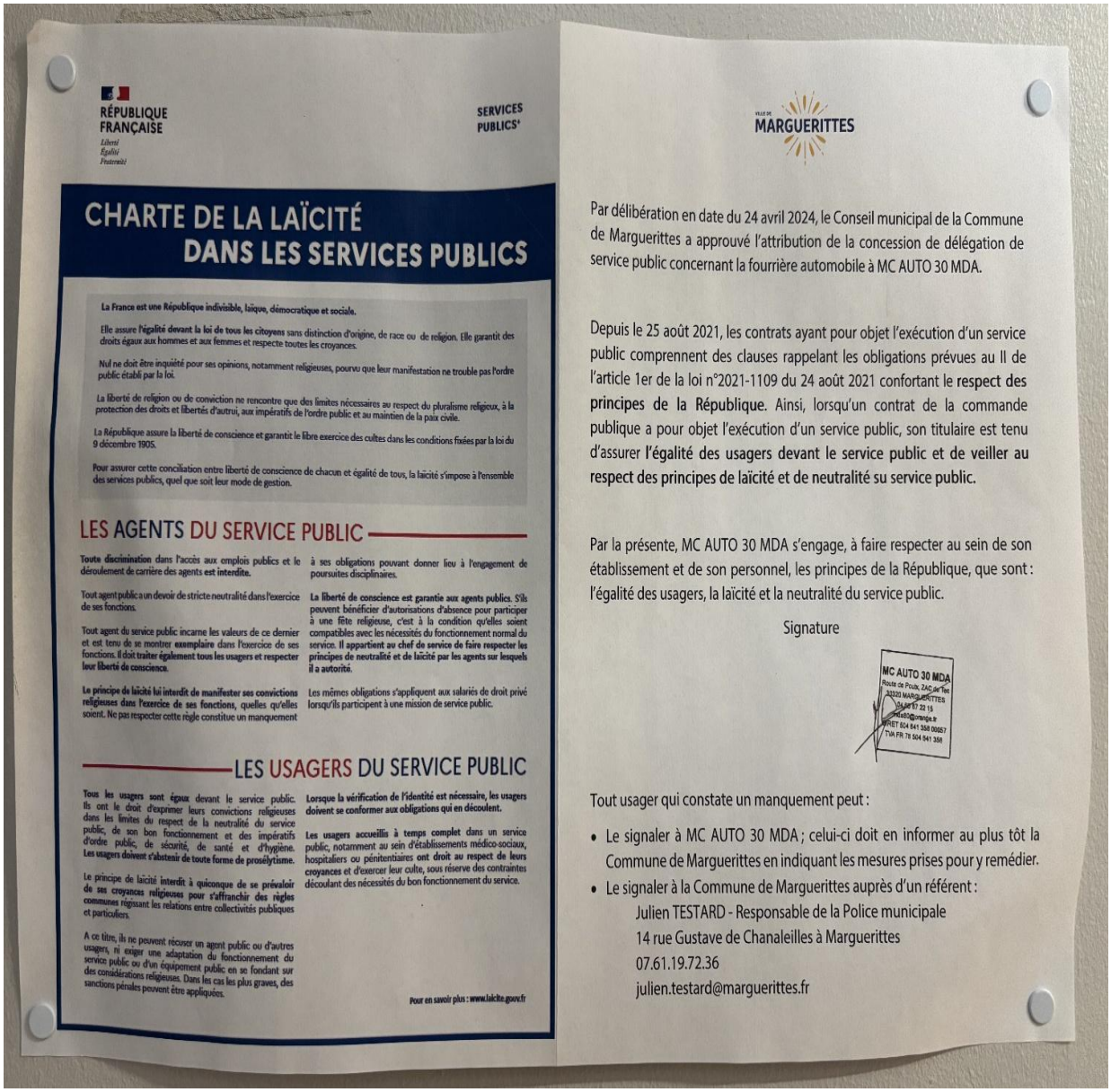
. Demande d'enlèvement par Police Municipale pour la mise en fourrière d'un véhicule.
. Intervention sous 10 minutes de notre chauffeur
. Prise de photos, chargement du véhicule et mise en parc dans notre dépôt
. Chaque mise en fourrière par la PM génère une fiche descriptive qui nous ai envoyé par mail
. Dès réception de cette fiche connexion à notre SI FOURRIERE et enregistrement du véhicule

2 possibilités :
. Le propriétaire du véhicule à l'aide d'un main levée récupéré à la police municipale peut prendre possession de son véhicule après avoir réglé les frais.
. Personne ne se présente, malgré les notifications envoyées au propriétaire. Le véhicule est alors considéré comme abandonné sous 1 mois. Le statut « A DETRUIRE » apparait sur le SI FOURRIERE. Notre partenaire agrée PURFER DERICHBOURG (Ledenon) s'occupe des destructions.

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_24-DE

3.4 Charte de laïcité dans les services publics



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+

CHARTE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure **l'égalité devant la loi de tous les citoyens** sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents **est interdite.**

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer **exemplaire** dans l'exercice de ses fonctions. Il doit **traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience.**

Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. S'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. **Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité.**

Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.

LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. **Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.**

Le principe de laïcité **interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes** régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

A ce titre, ils ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires **ont droit au respect de leurs croyances** et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

Pour en savoir plus : www.laicite.gouv.fr

VILLE DE MARGUERITTES

Par délibération en date du 24 avril 2024, le Conseil municipal de la Commune de Marguerittes a approuvé l'attribution de la concession de délégation de service public concernant la fourrière automobile à MC AUTO 30 MDA.

Depuis le 25 août 2021, les contrats ayant pour objet l'exécution d'un service public comprennent des clauses rappelant les obligations prévues au II de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le **respect des principes de la République**. Ainsi, lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer **l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité su service public.**

Par la présente, MC AUTO 30 MDA s'engage, à faire respecter au sein de son établissement et de son personnel, les principes de la République, que sont : l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité du service public.

Signature

MC AUTO 30 MDA
Route de Fours, ZAC de Tes
30320 MARGUERITTES
04 66 87 22 15
SIRET 804 841 358 00057
TVA FR 78 504 941 358

Tout usager qui constate un manquement peut :

- Le signaler à MC AUTO 30 MDA ; celui-ci doit en informer au plus tôt la Commune de Marguerittes en indiquant les mesures prises pour y remédier.
- Le signaler à la Commune de Marguerittes auprès d'un référent :
 Julien TESTARD - Responsable de la Police municipale
 14 rue Gustave de Chanaleilles à Marguerittes
 07.61.19.72.36
 julien.testard@marguerittes.fr

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982